

Sentier du Lavoir

Départ et stationnement : place Henri Buton, accessible par la rue Napoléon Bonaparte (RD 760).

- 1 Depuis la place Buton, rejoindre la rue Napoléon Bonaparte. Tourner à gauche et traverser la rue via le passage pour piétons. Continuer par la rue quasi en face pour contourner l'église par l'arrière.
- 2 Sur la place du Vieux Château, longer le grand bâtiment à droite. Tourner ensuite à droite au pin parasol et longer les jardins.
- 3 Pour aller voir le lavoir, tourner à gauche et suivre le chemin. Le lavoir se trouve à 80 m. Retourner sur vos pas et traverser la passerelle à gauche qui enjambe l'Auzaire.
- 4 De nouveau rue N. Bonaparte, traverser par le passage pour piétons, puis tourner à gauche et remonter sur 250 m.
- 5 Tourner à droite au calvaire « Notre Dame des Champs » et emprunter la rue de Bel-Air. Puis continuer par le chemin en face.
- 6 Bifurquer à droite après les dernières maisons et emprunter le passage aménagé. Traverser la rue des Piéris et continuer jusqu'à la rue de la Forêt.
- 7 À la rue de la forêt, prendre à droite et descendre la rue. Traverser le carrefour et emprunter le chemin de terre immédiatement à gauche. Emprunter la passerelle et tourner à gauche pour rejoindre le plan d'eau de Bibrou. En faire le tour par la droite. Des pontons de pêche pour personnes à mobilité réduite et un parcours sportif jalonnent le circuit.
- 8 Terminer le tour du plan d'eau de Bibrou en franchissant le barrage. Tourner à droite et continuer par le sentier tout droit sur 200 m.
- 9 Traverser la rue du Bois Renard. Partir légèrement à droite pour prendre le petit chemin de terre à gauche qui longe l'Auzaire. Continuer tout droit, traverser l'allée pour poursuivre vers le point de départ.



SENTIER DU LAVOIR



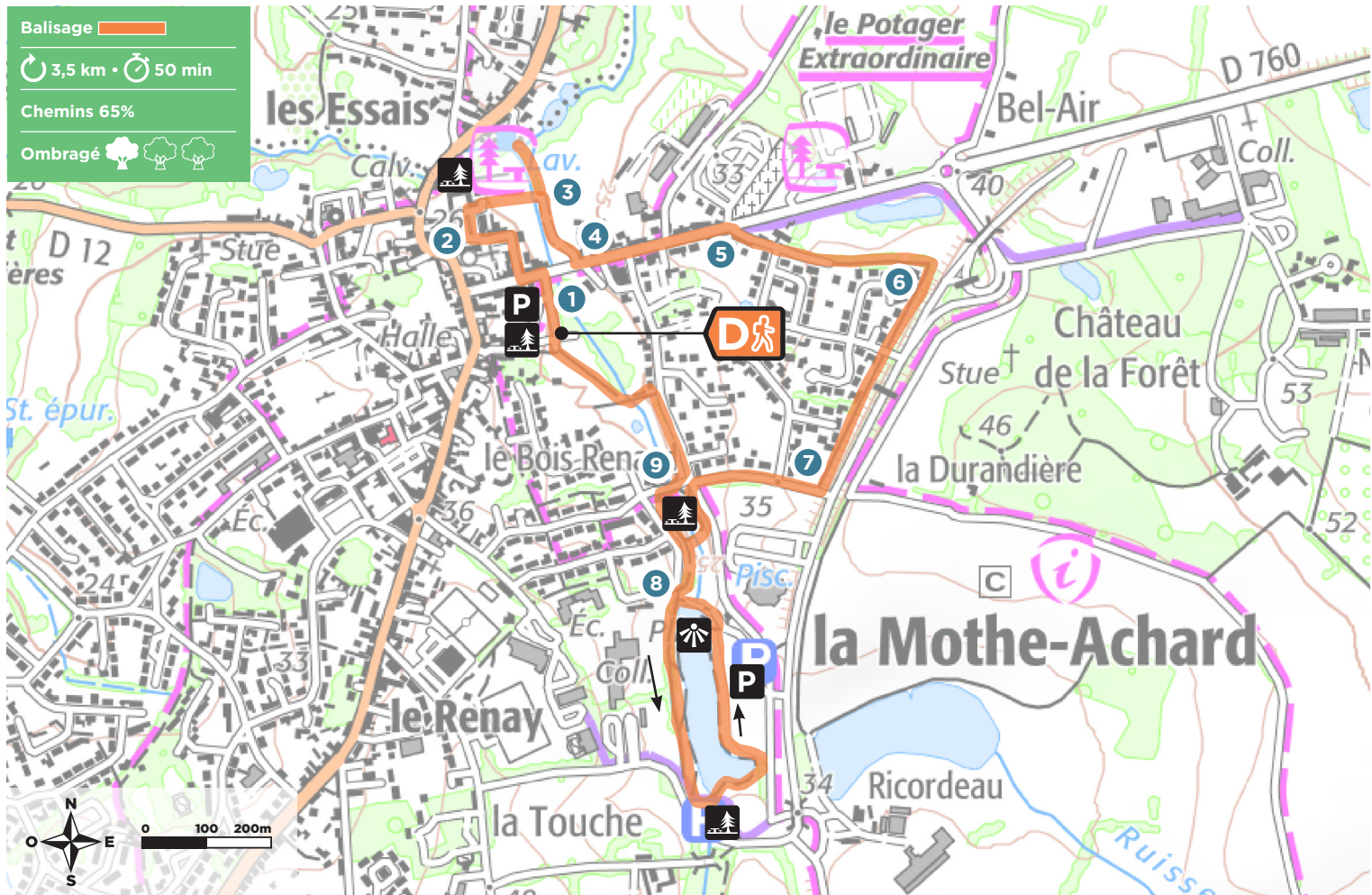
 3,5 km •  50 min


**Départ : Les Achards (La Mothe-Achard)
Place Henri Buton**


GPS : 46.619805 • -1.655742




www.achards-tourisme.com



Balisage 

 3,5 km • 50 min

Chemins 65%

Ombagé 



-  Départ
-  Pique-nique
-  Point de vue
-  Toilettes
-  Parking

-  Route RD
-  Route
-  Chemin

 Le balisage terrain prévaut toujours sur les documents papier